

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2026 A 18H30

La séance est présidée par Tom WALLIS, maire de la commune.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Célia VAUDAINÉ a été élue secrétaire.
Conseillers présents : AUGRAIN Fleur, BONNET Christian, HABERT Lois, MALGA Auxance, SAUVAJON John, VAUDAINÉ Célia, WALLIS Tom, Françoise EYMARD, Thomas GUILLET.
Conseillères excusées : GAILLARD Laurence et MONIER Lise
La séance est ouverte à 18h36.

L'ordre du jour est le suivant :

Décisions du maire depuis le 2 juin 2026
Approbation définitive de l'affectation de résultats
Budget supplémentaire n°1 au budget principal de la commune
Admission en non-valeur => **ajournée**
Approbation du règlement intérieur et des tarifs du service périscolaire
Approbation du devis de déneigement au clos de la Balme
Dameuse du site nordique

DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LE 02/06/2026

DECISION N°2026-16 Provision de charges

DELCOM 068-26 Approbation définitive de l'affectation de résultats

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Tom WALLIS, le maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2024	MONTANT AFFECTÉ À LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES À RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	777 783,70		-549 717,53	BAR Dommages	-201 304,31	26 771,86
				378 684,01		
				Recettes		
				177 379,70		
FUNCTIONNEMENT	555 151,13	504 351,13	463 706,87			534 700,87

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2025	534 700,87
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) =	323 100,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =	191 600,87
Total affecté au c/1068 =	323 100,00

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2026	
Résultat d'investissement reporté au BP 2026, ligne R001 =	228 076,17
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2026, ligne R002 =	191 600,87
Restes à réaliser en dépenses =	378 684,01
Restes à réaliser en recettes =	177 379,70
Recette au c/1068 =	323 100,00

DELCOM 069-26 Budget supplémentaire n°1 au budget principal de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;
Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
Vu la délibération DELCOM 61-22 du 5 septembre 2022 portant approbation de l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
Vu la délibération DELCOM 008-26 du 3 mars 2026 portant approbation du budget principal ;

Considérant les résultats du CFU définitif de 2025, avec l'incorporation des résultats du budget annexe des hauts plateaux, dissout en décembre 2024 ;
Il convient d'adopter un budget supplémentaire pour maintenir l'équilibre du budget principal,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

ADOpte le budget supplémentaire n°1 selon les grandes masses de la balance ci-après :

Budget supplémentaire :

Fonctionnement Dépenses : 2 161 085.08€

Fonctionnement Recettes : 2 161 085.08€

Investissement Dépenses : 1 064 540.64€

Investissement Recettes : 1 709 755.61€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents liés à ce budget supplémentaire pour l'année 2026.

DELCOM 070-26 Tarifs cantine et périscolaire 2026-2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il revient au Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables pour la restauration et la garderie périscolaire.
Il est alors proposé d'appliquer une augmentation de 1% sur chaque tranche de quotient familial et de fixer les tarifs comme suit :

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE			
QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix du repas seul	Prix accueil pause méridienne	Total à payer
Inférieur ou égal à 530	3,51 €	0,67 €	4,18 €
De 531 à 700	3,59 €	0,77 €	4,36 €
De 701 à 900	3,65 €	0,87 €	4,52 €
De 901 à 1200	3,74 €	0,99 €	4,73 €
De 1201 à 1500	3,81 €	1,09 €	4,90 €
De 1501 à 2000	3,88 €	1,32 €	5,20 €
Supérieur à 2001	3,96 €	1,42 €	5,38 €

Tarif repas occasionnel pour convenance personnelle : 6.10€

Tarif du périscolaire exceptionnel : 4.10€

Pénalité de retard lors du périscolaire du soir : 17.20€

Monsieur le Maire propose par ailleurs d'approuver le règlement intérieur du service périscolaire annexé

Le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

APPROUVE les modifications des tarifs de restauration scolaire et de la garderie périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2026 ;

APPROUVE le règlement intérieur du service périscolaire ci-joint.

DELCOM 071-26 Lancement d'une consultation pour l'achat d'une dameuse nordique

Monsieur le Maire laisse la parole à Messieurs HABERT et BONNET concernant ce dossier.

Considérant l'offre de réparation reçue de l'entreprise Kassbohrer pour la révision estivale et les potentielles pièces qui pourraient être à changer lors de cette révision.

Considérant l'offre commerciale de remplacement de la dameuse pour le domaine nordique proposée par Kassbohrer.

M HABERT invite le conseil à prendre position sur la révision ou le remplacement de la dameuse du domaine nordique.

Il est à noter que la consultation se fera via un marché public pour une machine répondant aux critères suivants :

- une consultation pour une machine de démonstration uniquement ;
- une machine de moins de 500 heures ;
- un montant estimatif maximum de 215 000 € HT ;
- une garantie de 2 ans minimum ;
- une formation prévue pour 4 personnes ;
- une durée de consultation envisagée de 35 jours ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de lancer la procédure, de signer les documents nécessaires à la consultation et d'effectuer toutes les démarches administratives liées.

La commission d'appel d'offres sera alors convoquée pour étudier les offres reçues et attribuer le marché selon les critères définis au règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, et voté, le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la consultation pour l'acquisition d'une dameuse et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DELCOM 072-26 Déneigement du Clos de la Balme 2026-2027

Monsieur le Maire donne lecture du devis adressé par l'entreprise « La Buche Montagnarde », qui propose le déneigement des parkings du « Clos de la Balme » et de la portion de route communale menant au « Caribou » et au « Dahu » :

PARKING n°1 (avec l'agrandissement du parking inclus) au prix forfaitaire de 2 500 € H.T. pour 10 passages et 250 € H.T. le passage supplémentaire.

OPTION - PARKING n°2 : intérieur et extérieur au prix de 340 € H.T. le passage.

Evacuation de la neige du parking n° 2, tarif horaire 127 € H.T.

Route communale accédant au réservoir d'eau du Clos de la Balme, au prix forfaitaire de 490 € H.T. pour 10 passages

Route communale menant au « Caribou » et « Dahu », au prix forfaitaire de 1 690 € H.T., offert par remise commerciale.

Y compris la remise en état des abords en cas de détérioration lors des passages.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

APPROUVE cette proposition de prix :

PARKING n°1 :

Forfait pour 10 passages 2 500 € H.T.

le passage supplémentaire 250 € H.T.

OPTION PARKING n°2 :

le passage (intérieur et extérieur)..... 340 € H.T.

l'heure pour l'évacuation de la neige127 € H.T.

ou transport de neige nordique

Route communale donnant accès au réservoir d'eau du Clos de la Balme :

Forfait 10 passages.....490 € H.T.

Route communale menant au « Caribou » et « Dahu » offert.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

La séance est close à 20h06